

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 12 août 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 - Le ratio est respecté lors de ma visite.
 - La halte scolaire rencontre les exigences de la loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction du ratio, du tableau d'affichage et l'orientation des enfants.
 - À mon arrivée, les enfants s'amuse à l'extérieur. Les activités suivantes ont été observées lors de ma visite: jeux libres, l'éducatrice à jouer un jeu de cartes avec un groupe d'enfants et lavage des mains.
 Discussion avec l'exploitante concernant la structure de jeu le dôme. L'utilisation du dôme n'est pas permise à ce moment.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 août 2021

Date

original signé par
Alexandra LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 août 2021

Date